LES CAHIERS
DU MATIN

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : MOHAMMED HAITAMI
MAI 2019

ASSISES NATIONALES DE LA FISCALITÉ

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES MATINALES DE LA FISCALITÉ

GROUPE LE MATIN EN PARTENARIAT
AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
ET L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

EDITION DU GROUPE LE MATIN

صاحب الجلالة الملك محمد السادس
نصره الله

Si le Maroc a réalisé des progrès manifestes, mondialement reconnus, le modèle de développement national, en revanche, s'avère aujourd'hui inapte à satisfaire les demandes pressantes et les besoins croissants des citoyens, à réduire les disparités catégorielles et les écarts territoriaux et à réaliser la justice sociale.

A cet égard, Nous invitons le gouvernement, le parlement et les différentes institutions ou instances concernées, chacun dans son domaine de compétence, à reconsidérer notre modèle de développement pour le mettre en phase avec les évolutions que connaît le pays.

Ouverture de la première session de la 2e année législative
de la 10e législature – 13 Octobre 2017

ÉDITO

LES MATINALES DE LA FISCALITÉ

« Groupe Le Matin» apporte sa pierre à l'édifice

Lorsque l'organisation des matinales de la fiscalité a été évoquée au sein de nos rédactions, en marge des troisièmes assises de la fiscalité, nous n'avons pas hésité un instant à adopter l'idée, tant le sujet est critique et fondateur. Nous sommes aussitôt passés à l'acte en soumettant notre proposition aux instances concernées qui ont immédiatement répondu favorablement à notre demande.

Aussi bien la Direction Générale des Impôts, en la personne de M. Omar FARAJ, que M. Mohamed Berrada, Président du comité scientifique préparatoire des assises que M. Issam El Maguiri, président de l'Ordre nationale des experts comptables, M. Khalid Safir, Directeur Général de la Direction Générale des collectivités locales et M. Salaheddine Mezouar, Président de la CGEM, tous s'y sont engagés et ont œuvré pour relever le défi. Les échanges avec ces différents acteurs ont ainsi abouti à l'organisation des Matinales de la Fiscalité, déclinées en quatre conférences lancées le 29 mars 2019 autour des thèmes suivants :

1. Assises de la fiscalité : constat & attentes (29 mars 2019)
2. جبايات التجار والمقاولات الصغرى والمهن الحرة (05 avril 2019)
3. Fiscalité locale entre

développement de la cité et amélioration de la qualité de vie (12 avril 2019)

4. Fiscalité et nouveau modèle de développement (19 avril 2019)

Ce document que vous avez entre les mains représente la synthèse de ces Matinales qui ont vu la participation de représentants de la DGI, du président du comité scientifique préparatoire des assises, de la Direction Générale des Collectivités Locales, de représentants de de l'ordre nationale des experts comptables, de la CGEM, du conseil économique et social, du conseil de la concurrence, d'élus, de dirigeants d'entreprises d'associations, de fédérations et de syndicats et banquiers.

Autre temps marquant de ces Matinales, la présentation de la synthèse d'un sondage IPSOS-Le Matin sur la perception de l'impôt par les marocains. Les débats et échanges entre les différents participants et les intervenants ont permis d'identifier un certain nombre de propositions et de recommandations que nous partageons également dans ce document de synthèse. Au-delà de la présence effective d'un public nombreux et de différents horizons, nous notons que plus de 687.000 personnes ont pu être touchées en cross canal, grâce au streaming live des quatre matinales sur les différentes plateformes du groupe. Cette ouverture sur le public a permis l'interaction des internautes avec les panélistes tout au long des conférences.

Les Matinales de la Fiscalité sont notre manière, au sein du Groupe Le Matin, de contribuer au débat public sur des sujets d'importance nationale.

Mohammed HAITAMI
Directeur de publication

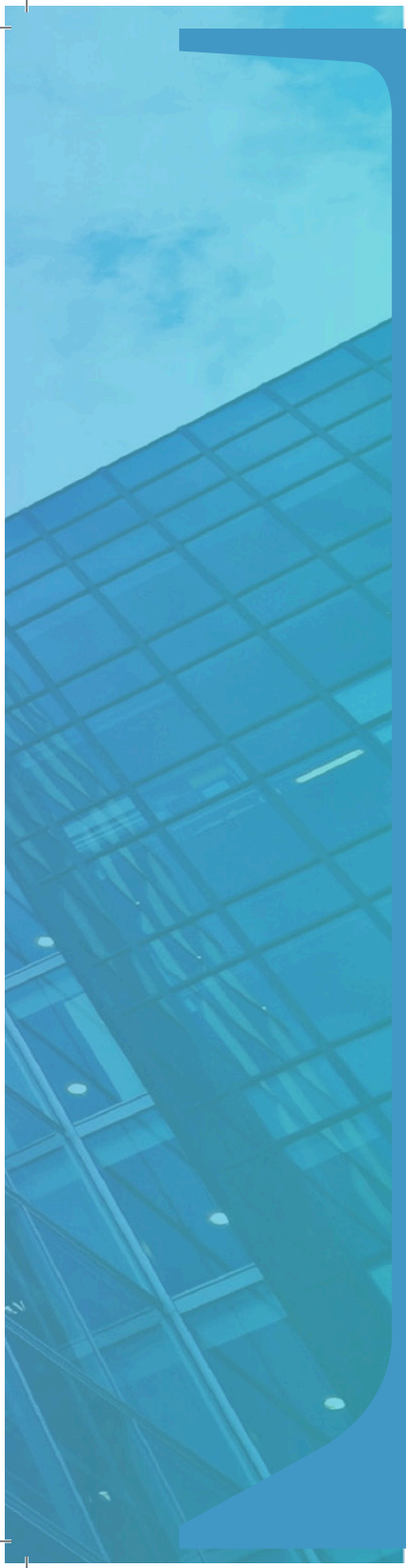

29 mars 2019

Assises de la fiscalité :
constat & attentes

05 avril 2019

جبايات التجار والمقاولات الصغرى والمهن الحرة

12 avril 2019

Fiscalité locale entre
développement de la cité et
amélioration de la qualité de vie

19 avril 2019

Fiscalité et nouveau modèle de
développement

Matinales
de la fiscalité

Mohammed Haitami, président-directeur général du Groupe Le Matin

«Ces Matinales traduisent la volonté du groupe de jouer parfaitement son rôle de sensibilisation, d'explication, de vulgarisation et d'information»

Tous les professionnels s'accordent à dire que la demande, d'une manière générale et pour tous segments confondus, s'affaiblit. L'inadéquation de l'offre, le décalage des prix, un client de plus en plus exigeant sont autant de facteurs derrière cette atonie. Quelles portes de sortie ?

Des experts en fiscalité et des représentants des parties prenantes de la réforme fiscale ont eu l'occasion, lors des Matinales de la Fiscalité, organisées par le Groupe Le Matin en partenariat avec la Direction générale des impôts et l'Ordre des experts-comptables, de lancer le débat sur les enjeux des prochaines Assises de la Fiscalité.

Pour enrichir le débat national sur la réforme fiscale, le Groupe Le Matin a réuni plus d'une soixantaine d'experts et des acteurs économiques autour du thème «Les Assises de la fiscalité, grands principes, constats et attentes». Un événement qui vient à point nommé pour mettre en relief l'importance majeure de la fiscalité en tant que véritable levier de croissance économique et de développement.

Ouvrant les travaux de cette réunion, la première d'une série de quatre conférences baptisées «Les Matinales de la Fiscalité», Mohammed Haitami, président-directeur général du Groupe Le Matin, a tenu à remercier l'ensemble des participants qui ont répondu présent à cet événement qui s'inscrit dans le cadre du cycle de conférences du groupe.

«J'avoue que lorsque le sujet de ces Matinales a été évoqué au sein de nos rédactions, nous n'avons pas hésité un instant à programmer ces rencontres, tant le sujet est critique et fondateur, à la lumière des différentes réformes que notre pays a entamées, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'as-

siste», explique M. Haitami. Destinées à éclairer l'opinion nationale et les différentes parties concernées sur les enjeux des prochaines Assises de la Fiscalité, ces Matinales traduisent la volonté du groupe de jouer parfaitement son rôle de sensibilisation, d'explication, de vulgarisation et d'information.

Dans son discours, le PDG du groupe Le Matin a indiqué : «Nous estimons, et c'est un parti pris, que les prochaines Assises de la Fiscalité, dans leur troisième édition, seront foncièrement différentes des deux précédentes. Lors de nos réunions préparatoires avec M. le Directeur de la DGI et ses équipes, avec le professeur Berrada et avec le Conseil national des experts-comptables, nous avons ressenti une convergence des points de vue et des attentes de ces assises qui se rejoignent. Si par le passé, c'était quelquefois des doléances, des lamentations et des requêtes spécifiques, pour ne pas dire sectorielles ou corporatistes, l'ambiance aujourd'hui est à la concertation et la réponse aux grandes questions essentielles auxquelles notre pays est pressé de répondre : l'emploi, la croissance, la compétitivité de notre économie, l'égalité des chances, l'équité fiscale, le nouveau modèle de développement.

https://lematin.ma/qr/3003

Tous s'accordent à dire que la fiscalité n'est pas une fin en soi mais un levier qui, quand il est bien manipulé, peut favoriser la croissance, l'initiative, la création de richesses et réduire les fractures sociales. Nous passons, si j'ose dire du débat micro au macro-débat. Ce seront les assises de la concertation et non de la confrontation.»

Au terme de cette première Matinale, M. Haitami a précisé, dans une déclaration à Matin TV, que les débats ont permis d'identifier un certain nombre de recommandations à même de consolider le processus de réforme fiscale. «Aujourd'hui, nous avons eu une recommandation pour fusionner dans un même cadre les impôts locaux et les impôts d'État. Il faut rappeler qu'aujourd'hui il existe 27 impôts locaux. Aussi, il y a des demandes de réformes de certains impôts comme la taxe professionnelle qui est aujourd'hui antinomique : plus vous investis-

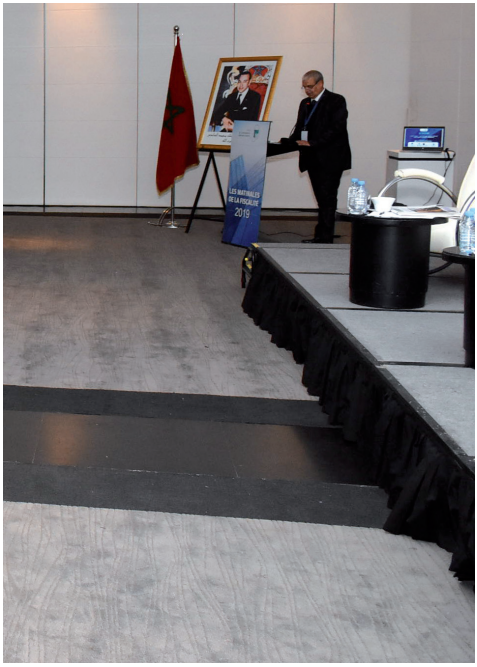

sez, plus vous payez la taxe. Enfin, la dernière rencontre, programmée le 19 avril, sera dédiée au thème de la «fiscalité » et nouveau modèle de développement», a-t-il indiqué. Cette première journée est la première d'une série de quatre Matinales dédiées à la thématique de la fiscalité. «Trois autres Matinales seront organisées par Le Matin, au courant du mois d'avril ici même, la prochaine aura lieu le vendredi 5 avril en langue arabe et traitera des attentes de la TPE, des commerçants et libéraux, de ces assises. Les deux autres seront consacrées à deux thématiques intéressantes : le 12 avril à la fiscalité locale ou, selon les termes chers au professeur Berrada, la fiscalité de proximité ; et la deuxième, le 19 avril, consacrée au futur modèle économique et la contribution de la fiscalité à sa mise en œuvre», a expliqué M. Haitami. Et d'annoncer qu'en partenariat avec le groupe mondial IPSOS, le groupe a lancé un sondage auprès d'un échantillon représentatif, pour connaître ses préoccupations, ses attentes et sa relation à la fiscalité. «Les résultats de ce sondage seront rendus publics lors du quatrième petit-déjeuner débat», a-t-il révélé. Par ailleurs, il a tenu à rappeler à l'assistance la tenue, en juillet prochain, de la 3e édition du MTF sur la vision de Sa Majesté le Roi pour le co-développement, sur le thème de l'économie du savoir, «thème Ô combien d'actualité, en ces moments où l'on a entamé la réforme de notre système éducatif».

Assises de fiscalité : grands principes et attentes

Pas de réforme sans équité !

La question est on ne peut plus complexe. La pression fiscale est-elle une réalité ou tout simplement un ressenti ? En tout cas, le sujet a fait l'objet d'un débat édifiant lors de la première «Matinale de la Fiscalité» organisée vendredi par Groupe Le Matin. Les avis divergent sur ce point, mais se rejoignent sur la nécessaire équité fiscale pour une réforme réussie.

Le débat aura été riche pour la première «Matinale de la Fiscalité» organisée par Groupe Le Matin, le 29 mars à Casablanca, sur le thème «Assises de fiscalité : grands principes et attentes». C'est Mohamed Berrada, ex-ministre des Finances et président du Comité scientifique des troisièmes Assises de la fiscalité prévues les 3 et 4 mai à Rabat, qui a inauguré ce débat, si précieux, à la veille d'un grand rendez-vous qui devra fixer la future «boussole fiscale» sur un objectif en or : garantir l'équité fiscale. Pour Berrada, la fiscalité est un sujet sensible qui touche tous les acteurs de la société. Et puisqu'il en est ainsi, le débat doit impliquer tout le monde : contribuables, institutionnels, entreprises et gouvernement. «Toute réflexion sur la réforme fiscale doit obligatoirement appréhender les autres secteurs économiques et sociaux. Ce qui est tout à fait logique puisque le système fiscal a des liens avec cet ensemble», insiste le professeur. À ses yeux, la fiscalité ne doit pas être perçue comme une fin en soi. Pourquoi ? «Un système fiscal doit constituer un moyen efficace pour améliorer le climat social et favoriser une croissance socialement inclusive». Et ce n'est pas encore le cas chez nous. En dressant un diagnostic de l'économie nationale, Berrada ne mâche pas ses mots. L'économie marocaine n'a pas réellement évolué. La preuve : le pays enregistre encore un taux de chômage parmi les plus élevés et le

taux de productivité est très faible (0,1%). Ce qui explique la faible croissance du PIB. Certes, le pays réalise chaque année des taux de croissance variés en fonction de plusieurs facteurs, dont la campagne agricole. Et même lorsque la croissance est importante, elle est de mauvaise qualité puisqu'elle ne crée pas d'emplois et demeure faiblement inclusive, en plus d'être mal répartie. Résultats : les inégalités sociales se creusent et le chômage poursuit sa montée en flèche. «Nous vivons dans un modèle économique où la croissance est essentiellement tirée par la demande et où 32% des investissements ne génèrent pas d'emplois et de croissance», souligne le professeur qui estime que la qualité d'une croissance est mesurée par sa régularité. Une industrie performante absorbe le chômage et génère plus de valeur ajoutée et partant une croissance robuste. Or, analyse Mohamed Berrada, à l'exception de quelques branches comme l'aéronautique et l'automobile, le pays connait une désindustrialisation de certaines branches.

https://lematin.ma/qr/3003

La question qui se pose à la veille des Assises de la fiscalité est comment une nouvelle politique fiscale pourrait contribuer à dissiper les inégalités sociales. À cette question, l'ex-ministre des Finances évoque les principes directeurs : «Il faut aller vers un système fiscal qui encourage les investissements créateurs d'emplois permanents et non pas producteurs de rente». Pour atteindre cet objectif, Berrada appelle à mettre en place des mécanismes, dont une révision de la TVA et de l'impôt sur les sociétés (IS). Notre intervenant déplore le fait que seulement 0,8% des contribuables payent 80% de cette taxe. D'où l'urgence d'élargir l'assiette de cet impôt pour en finir avec l'iniquité. Autre aberration selon Mohamed Berrada : les impôts indirects comme la TVA dépassent largement les impôts directs. La fiscalité locale doit également faire l'objet d'une réforme substantielle. «Le système fiscal local est constitué à 30% par la TVA et pas moins de 60% de ses recettes proviennent de cette taxe. De même, la taxe professionnelle est contradictoire : plus on investit, plus on est taxé. Ce n'est pas normal. Il faut la réviser», recommande Berrada. La fiscalité locale compte actuellement près de 27 taxes, ce qui la rend plus ambigüe pour le contribuable. D'où la nécessité pour le professeur de réduire ce nombre pour plus de simplicité et de transparence. Parallèlement, l'État doit rationaliser ses dépenses pour que le contribuable puisse percevoir l'impact des impôts sur l'amélioration des services publics.

Haro sur le «mille-feuille» fiscal local !

Le panéliste Mohamed Manchoud, directeur de l'animation du réseau à la Direction générale des impôts (DGI), estime que la fiscalité est la fille servante de l'économie. «Sa réforme devra aller dans le sens d'une fiscalité de développement. D'ailleurs, le système fiscal doit traduire à un moment donné le niveau de développement de l'économie», résume-t-il. Manchoud soutient, par ailleurs, que si l'on arrive à dissiper l'iniquité fiscale, l'on aura résolu 60% de la problématique liée à la fiscalité au Maroc. Pour la fiscalité locale, le responsable souligne que le «mille-feuille» fiscal entrave les investissements. «Notre ambition est d'aboutir à un Code général des impôts qui inclut les deux volets de la fiscalité : local et total», pour plus de transparence et de clarté pour le citoyen. En outre, précise-t-il, il faut réussir l'équation système fiscal-administration fiscale. En clair, «l'on peut avoir le meilleur système fiscal, mais s'il est mal appliqué, on aura tout raté». L'équité fiscale reviendra dans la bouche de tous les intervenants. Et pour Mohamed Hdid, président de la commission de la fiscalité et du régime de change à la CGEM, l'équité doit être la colonne vertébrale de toute réflexion sur la fiscalité. «L'idée d'organiser les Assises émerge des attentes insistantes du contribuable qui fait l'objet d'une pression fiscale. Celle-ci est très mal répartie à cause des incitations fiscales et de l'informel». C'est pour cela que les prochaines Assises, selon Hdid, aboutiront à la conception d'un système bien pensé pour ne pas décevoir les attentes. «La pression fiscale au Maroc n'est pas flagrante», rétorque Issam El Maguiri, président de l'Ordre des experts-comptables. Mesurée par les recettes rapportées au PIB, la pression fiscale est de 22%, alors que dans les pays développés, elle dépasse 40%, argue-t-il. Pour El Maguiri, le problème se pose plutôt en termes d'assiette fiscale et de faiblesse de la compétitivité des entreprises.

Quelle fiscalité pour les TPE, les commerçants et les professions libérales ?

Pour un système fiscal plus simple, inclusif et transparent

Le système fiscal actuel a montré ses limites pour les professions libérales, commerçants et TPE. La plupart, soit 720.000, opte pour le régime forfaitaire, principalement la cotisation minimale, à croire que très peu d'entre eux se développent pour changer de régime. Sur cette population, 20% seulement paient l'impôt. Les différents experts, qui ont pris part à la 2e Matinale de la fiscalité organisée par Groupe Le Matin le 5 avril, ont plaidé pour une meilleure attractivité fiscale en faveur de cette cible. De l'avis de tous, celle-ci mérite une attention particulière lors des 3es Assises prévues en mai.

Un système fiscal plus simple, inclusif et transparent. Telle est la meilleure formule pour inciter les professions libérales, commerçants et artisans à s'inscrire dans la conformité fiscale. Pour le moment, la performance du système reste limitée, sous l'effet de plusieurs dysfonctionnements. Il n'est pas étonnant que les recettes fiscales collectées auprès de cette population, soumise à 4 régimes, soient faibles par rapport au potentiel. «À ce jour, il n'y a toujours pas de consensus sur la fiscalité pour les professions libérales, ni pour les commerçants et les TPE. La grande majorité reste dans le régime forfaitaire, et ce, depuis 30 ans», regrette Driss Berrada. Le représentant de la Direction générale des impôts (DGI) s'exprimait le 5 avril lors de la deuxième rencontre des Matinales de la fiscalité organisée à Casablanca par Groupe Le Matin autour des commerçants, petites entreprises et professions libérales. Selon Driss Berrada, 720.000 contribuables, parmi cette population, sont soumis au régime forfaitaire, générant 380 millions de DH d'émissions. Sur ce nombre, moins de 20% seulement, soit 131.000, s'acquittent de l'impôt. 94% d'entre eux contribuent pour moins de 5.000 DH chacun. De plus, pour ce régime forfaitaire, la quasi-totalité (99%) opte pour la

cotisation minimale contre 1% uniquement qui paie un forfait sur le chiffre d'affaires. «Par conséquent, c'est un régime de cotisation minimale et non forfaitaire», a souligné Driss Berrada devant un parterre d'experts, de décideurs publics et privés, dont des représentants de la CGEM, de l'Ordre des experts-comptables (OCE), de la Confédération marocaine des TPE-PME et du secteur bancaire.

Pour Mehdi Toumi, vice-président de la commission des Affaires de la CGEM, le régime forfaitaire doit en principe être une solution provisoire pour aller vers un régime comptable dans un système fiscal et non pas une option durable offerte aux contribuables. Selon Driss Berrada, le régime comptable compte à peine 190.000 professionnels pour des recettes fiscales de 1,8 milliard de DH, avec une moyenne de 9.000 DH par contribuable. Cela ne représente que 4,6% des recettes globales de l'IR. Ce régime comprend 41.000 contribuables de la profession libérale, dont la contribution moyenne s'élève à 21.000 DH.

https://lematin.ma/qr/3003

Concernant le régime du résultat net simplifié, la DGI indique qu'il est pratiquement délaissé au vu des difficultés rencontrées par les commerçants. Le quatrième et dernier régime, qui porte sur le statut d'auto-entrepreneur, affiche 94.000 inscrits, indique Driss Berrada. Ce régime a connu des améliorations dans le cadre de la loi de Finances 2019. Globalement, l'impôt sur le revenu demeure principalement payé par les salariés (74% des recettes) via le prélèvement à la source, devant les commerçants, artisans et professions libérales (26%). Pour Ahmed Chahbi, président de la commission Formation de l'OCE, ces professionnels devront être au cœur de la troisième édition des Assises de la fiscalité qui se déroule les 3 et 4 mai à Rabat. «Au-delà des chiffres présentés, il faudra appréhender la fiscalité de cette population selon d'autres critères», estime Ahmed Chahbi. Selon lui, ces professionnels sont les premiers à souffrir de la concurrence de l'informel, alors

qu'ils contribuent à la création d'emplois et de valeurs ajoutées socioéconomiques. Entre autres, ils facilitent l'accès des populations et des régions enclavées à plusieurs produits et services selon une approche de proximité. De même, le système fiscal actuel ne prend pas en compte les spécificités de l'environnement des affaires régional dans lesquelles opèrent ces professionnels. Même la note de cadrage des troisièmes Assises nationales sur la fiscalité a omis ce volet de la régionalisation. «Il faudra réinstaurer la confiance entre ces professionnels et le fisc. Cela ne pourra se faire qu'à travers une approche inclusive et participative, à travers par exemple des partenariats liant les deux parties», estime le représentant de l'OEC. Abdellah El Fergui, président de la Confédération des TPE-PME, abonde dans le même sens : la confiance est une notion clé. Ce sont aujourd'hui pas moins de 4 millions de TPE et petits entrepreneurs qui exercent sur le marché, entre le formel et l'informel. Un gisement pour l'inclusion fiscale. Abdellah El Fergui a d'ailleurs salué la décision de la DGI d'accorder l'attestation fiscale aux TPE, un document exigé pour l'accès aux marchés publics. Sur ce volet, Mehdi Toumi souligne que la TPE reste une composante importante dans l'écosystème économique national. C'est pourquoi les prochaines Assises de la fiscalité doivent se pencher sur l'amélioration du système selon une approche globale de la chaine de valeur, comprenant aussi bien les grandes entreprises, les PME que les TPE, avec un accent sur l'inclusion du secteur informel. Toujours est-il que seulement 0,87% des sociétés assurent 80% de l'IS et 4% des acteurs économiques près de 80% de l'IR. Selon Laidi El Wardi, conseiller auprès du PDG du groupe BCP, la digitalisation est l'un des meilleurs moyens pour l'inclusion fiscale des TPE. Les banques ont donc un rôle à jouer au même titre que leur mobilisation pour l'inclusion financière.

Fiscalité locale, entre développement de la cité et amélioration de la qualité de vie

Les Assises attendues sur une fiscalité de proximité plus digeste

Simplifier la fiscalité locale, assurer une sécurité aux investisseurs, garantir une équité fiscale et regrouper les redevances et taxes locales dans un seul et unique Code. Ce sont là quelques-unes des recommandations partagées lors des Matinales de la fiscalité, organisées vendredi dans le cadre du Cycle de Conférences du Groupe Le Matin.

Tout y est ! Le rendement, avec des bases d'impositions évolutives, la compétitivité économique (soutien aux entreprises et à l'investissement), l'équité (égalité entre contribuables et territoires), la sécurité fiscale, la maîtrise de la pression fiscale (élargissement de l'assiette et des taux moins élevés), le service rendu, qui doit être en rapport avec la charge supportée et la cohérence avec l'environnement général. Ce sont là les 7 recommandations formulées lors des différentes réunions initiées par la Direction générale des collectivités locales relevant du ministère de l'Intérieur pour la réforme de la fiscalité locale. Elles ont été présentées par Khalid Safir, wali et DG des collectivités locales, vendredi dernier, lors des Matinales de la fiscalité, organisées par Groupe Le Matin en partenariat avec la DGI et l'Ordre des experts-comptables dans le cadre de son Cycle de conférences à trois semaines des Assises de la fiscalité, qui se tiendront les 3 et 4 mai à Rabat.

Les collectivités locales doivent devenir des acteurs majeurs du processus de développement économique et social durable du territoire. Il convient à ce titre de les doter des instruments juridiques et financiers nécessaires pour leur permettre de remplir cette mission d'une manière plus efficace. Or «il y a essoufflement de la fiscalité locale au détriment des transferts de l'État qui

doivent être orientés vers les régions qui en ont réellement besoin», fait remarquer Mohamed Boumesmar, membre de la Commission fiscalité et régime de change à la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM). Par ailleurs, «la fiscalité locale, y compris les impôts affectés, représente 3,5% du PIB au Maroc, contre une moyenne d'environ 6% dans les pays à revenus modérés», souligne Mohamed Manchoud, directeur d'animation du réseau de la Direction générale des impôts (DGI).

Il y a donc une marge de progression à saisir. Parmi les leviers possibles pour y parvenir, l'augmentation du rendement. Quid de la sécurité fiscale ? Elle passe nécessairement par la mise en place de textes clairs et de dispositifs simples. Dans ce sens, «l'intégration des taxes et redevances locales dans un code général regroupant la fiscalité de l'État et la fiscalité locale» est une nécessité, selon Safir.

https://lematin.ma/qr/3003

Ce corpus permettrait d'y retrouver l'ensemble de l'information fiscale et parafiscale. «L'information parafiscale devrait également y être intégrée», souligne Boumesmar. Cela éviterait, par exemple, aux investisseurs la surprise de découvrir des prélèvements obligatoires après la signature de leurs conventions d'investissement et renforcerait la confiance qu'ils ont dans le climat des affaires. Ce regroupement devrait être accompagné d'une simplification de la fiscalité, de l'avis de l'ensemble des participants. «Nous devons aboutir, pour les 5 prochaines années, à un Code général des impôts simple dans ses objectifs, clair dans ses textes et accepté par les citoyens», a partagé Manchoud. Cette simplification est un impératif, insiste Safir, qui

pourrait se matérialiser par la fusion des taxes de même nature portant, d'une part, sur le foncier et d'autre part, sur les activités économiques. Cette simplification est également la bienvenue pour les experts-comptables. «Il faut aboutir à une fiscalité locale digeste», a résumé Anas Abou El Mikias, président de l'Ordre régional des experts-comptables de Casablanca. En outre, la révision et la clarification des bases et des taux d'imposition, ainsi que la mise en place d'instruments de différenciation comme le zoning sont fortement recommandées. En parallèle, une reconfiguration du mode de gouvernance et de gestion de la fiscalité locale par la révision du partage de compétences entre les administrations de l'État et les administrations fiscales locales serait la bienvenue. Par ailleurs, la digitalisation est, de l'avis des différents participants, la solution pour une meilleure appréhension de la fiscalité par les différents contribuables. De par sa nature, elle instaure une transparence dans la gestion fiscale et permet de renforcer la confiance. «Cependant, souligne Manchoud, digitaliser des procédures archaïques n'est pas la solution. Tout processus de digitalisation doit être accompagné par un travail de modernisation». L'idéal serait d'aboutir à une plateforme qui rendrait la fiscalité mesurable et prévisible pour le contribuable.

Fiscalité et nouveau modèle de développement

Pas de nouveau modèle de développement sans «révolution» fiscale !

C'est à un véritable travail de réflexion que se sont attelés d'imminents intervenants à la quatrième et dernière Matinale de la fiscalité du Groupe Le Matin, axée sur le thème «Fiscalité et nouveau modèle de développement». La rencontre a eu son lot de propositions et recommandations pour une fiscalité à même de stimuler le tissu économique du pays. Tour d'horizon.

Le nouveau modèle de développement du Maroc dépendra étroitement d'une fiscalité équitable, juste et adaptée aux réalités et défis du Royaume. C'est l'une des principales conclusions de la quatrième Matinale de la Fiscalité ayant pour thème «Fiscalité et nouveau modèle de développement», organisée par Groupe Le Matin le 19 avril à Casablanca. Cette Matinale, qui clôt le cycle de conférences dédiées à la fiscalité à la veille des Assises, a connu un débat de fond riche, comme pour les 3 précédentes rencontres (www.lematin.ma). Et c'est Driss Guerraoui, ancien SG du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et actuel président du Conseil de la concurrence, qui a donné le tempo en appelant les pouvoirs publics à entamer d'urgence une véritable «révolution» fiscale. «Aujourd'hui, nous sommes obligés de changer de paradigme fiscal. Le nouveau modèle de développement ambitionne de produire plus et mieux, durablement, avec une approche inclusive. L'objectif est de rendre notre économie plus compétitive avec une meilleure répartition des richesses. Ce nouveau modèle de développement implique une révolution fiscale qui prend en compte notamment les enjeux de la régionalisation avancée grâce à une décentralisation fiscale incluant la dimension territoriale de la fiscalité», a dé-

claré Guerraoui. Selon lui, les limites de l'actuel modèle de développement et du système fiscal ne sont plus à démontrer. Le défi de la réforme fiscale est surtout de rétablir la confiance Fisc-contribuable. Un avis partagé par les autres participants au débat (et tous ceux qui ont pris part aux précédentes Matinales), qui ont proposé un nouveau pacte social et fiscal. Car force est de constater qu'aujourd'hui, l'adhésion à l'impôt fait véritablement défaut chez les citoyens. «Il y a une concentration au niveau des salariés et grandes entreprises, le reste ne se sentant pas concerné, car le modèle de développement ne permet pas de répondre aux aspirations des citoyens notamment en termes d'éducation et de santé», déplore Abdelmejid Faiz, président de la Commission fiscalité à l'Ordre des experts-comptables.

Comment rétablir donc cette confiance ? Plusieurs propositions ont été évoquées comme la sensibilisation au rôle de la fiscalité dès le jeune âge (écoles), l'amélioration de l'environnement économique et social, des conditions de vie et la modernisation du tissu économique.

https://lematin.ma/qr/3003

Un citoyen dont les conditions de vie se sont améliorées pourrait faire davantage preuve de civisme fiscal et même épargner plus. Car qui dit augmentation de l'épargne, dit création d'une base essentielle pour stimuler et renforcer l'investissement, indispensable au développement d'un pays, a, pour sa part développé Khalid Cheddadi, PDG de la Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite (CIMR). Tout est donc intimement lié, on ne peut parler de fiscalité sans poser les jalons d'un véritable développement économique, et on ne peut parler de développement sans fiscalité équitable et juste. «Avant de parler fiscalité, il faut tout d'abord s'intéresser à la TPE qui souffre de plusieurs maux. Comment voulez-vous qu'une TPE, qui ne réalise pas de bénéfices, qui a du mal à se faire payer et qui ne bénéficie

pas encore de marchés publics, paye ses impôts et soit en règle avec le Fisc», a lancé Mohamed Mihraje, président de l'Union africaine des très petites et moyennes entreprises (UATPME), qui faisait partie de l'assistance.

Aux côtés des contraintes liées aux TPME, les invités ont également soulevé la problématique de l'informel, la place de la classe moyenne dans la réforme fiscale, le rôle d'un secteur privé fort contributeur de richesses et la nécessité d'intégrer une dimension éthique et responsable à la réforme fiscale. «Il faut intégrer une dimension éthique à la fiscalité. La CGEM doit mettre en place des codes et chartes de bonne conduite à destination de ses membres. L'État a un rôle à jouer pour rétablir la confiance fiscale notamment en luttant contre les privilèges fiscaux, les passe-droits, la rente, sans oublier la reddition des comptes», a lancé Guerraoui. «Le Fisc, dit-il, dispose d'un outil formidable qu'est la digitalisation, pour un meilleur contrôle et suivi des comportements déviants. Nous devons nous retrousser les manches et passer à un nouveau cap de modèle de développement où la fiscalité sera l'un des piliers. Il faut travailler et assumer ses responsabilités. Nous accusons d'énormes retards dans plusieurs réformes stratégiques et à chaque fois, il faut une intervention Royale pour accélérer telle ou telle réforme. C'est inconcevable !» Guerraoui regrette aussi l'absence de coordination entre administrations. Pour y remédier, il propose l'instauration d'une institution de pilotage de la réforme de la fiscalité dont la mission serait d'assurer la coordination entre toutes les parties prenantes. Le président du Conseil de la concurrence va même plus loin en proposant la création d'une plateforme unique, pour piloter tous les réformes et chantiers stratégiques du pays afin d'établir une cohésion d'ensemble entre tous les départements ministériels et autres institutions étatiques et privées.

Enquête Ipsos-Le Matin

Les Marocains et l'impôt : la grande défiance

Dans une étude-choc, Ipsos et Groupe Le Matin décryptent le rapport des Marocains à l'impôt. Ainsi, à peine 11% font confiance au système fiscal et près des deux tiers sont extrêmement critiques sur les taux qu'ils considèrent peu raisonnables. Les avis sont également mitigés sur la légitimité du système d'imposition et l'expérience avec le Fisc n'est pas toujours bien vécue, ce qui justifierait en partie la méfiance des citoyens. Les résultats de cette enquête, dévoilés lors de la troisième Matinale de la Fiscalité organisée par Groupe Le Matin, montrent néanmoins que les Marocains n'ont pas grande connaissance des impôts et taxes.

Près de trois Marocains sur quatre ne font pas confiance au système d'imposition de leur pays. Et 8 sur 10 estiment que la concertation de l'Administration avec le citoyen sur les impôts reste insuffisante. C'est ce qui ressort d'une grande enquête sur la perception du système d'imposition par les Marocains, réalisée par le cabinet mondial des études de marché, Ipsos, pour Groupe Le Matin. L'étude s'inscrit dans le prolongement des Matinales de la Fiscalité organisées par Groupe Le Matin en partenariat avec la DGI et l'Ordre des experts-comptables, à la veille des Assises prévues en mai. Ses résultats ont été dévoilés vendredi dernier lors de la troisième Matinale de la Fiscalité, dédiée à la fiscalité locale. Les Marocains restent divisés sur la légitimité des impôts. Si 37% l'endossent, 31% la remettent en question. De plus, près des deux tiers (63%) des citoyens-contribuables sont extrêmement critiques à l'égard des taux qu'ils considèrent très peu décents. Globalement, à peine 11% font confiance dans le système fiscal.

«Je suis choqué et fortement interpellé. Cette étude nous montre cette faille entre Ad-

ministration et citoyen», a commenté Khalid Safir après la présentation de l'enquête par Luc Durand, DG d'Ipsos pour le Maroc et l'Algérie. «Il est urgent d'éduquer les concitoyens et les faire adhérer au système fiscal, en le rendant plus simple, plus clair et plus légitime», estime le directeur général des Collectivités locales. En effet, un grand travail d'éducation, de communication et de sensibilisation s'impose. L'étude Ipsos-Le Matin révèle que très peu connaissent les impôts et taxes, l'autorité compétente ou encore les taux appliqués. Ainsi, pour 57% de la population sondée, c'est la Direction générale des impôts (DGI) qui fixe les montants des impôts et seuls 31% savent que cet exercice relève du ministère de l'Économie et des finances à travers le Budget. «Le parlement est aussi cité en tant qu'autorité qui fixe les impôts, à hauteur de 14%», souligne l'étude.

Interrogés sur leur niveau de connaissance des impôts prélevés dans le pays, 21% de l'échantillon ont répondu n'avoir aucune information sur le système d'imposition alors que 38% affirment ne disposer que d'informations très vagues. Seuls 9% déclarent qu'ils s'y connaissent très bien, principalement des hommes. La taxe la plus connue reste la vignette automobile (89%), devant l'impôt sur les sociétés (84%), l'impôt sur le revenu (83%), la taxe sur la valeur ajoutée (82%) et la taxe d'habitation (79%). Pour la majorité de ces impôts et taxes, plus de 60% des sondés ignorent les taux, à l'exception de la TVA (seulement 44%). Outre les taux, les Marocains ignorent pour la plupart les avantages fiscaux qu'accorde l'Administration sur certains produits. «La grande majorité ne connait pas les mécanismes d'incitation. L'aide à la retraite et l'aide à l'éducation sont toutefois des mécanismes dont respectivement 32 et 23% des répondants ont connaissance», nuance Ipsos. Par aide, il faut entendre les mesures d'encouragement, comme les exonérations ou abattements dont bénéficient certains produits d'épargne (retraite, éducation...) commercialisés par la bancassurance, ou encore le logement (abattement de l'IR pour les crédits d'acquisition du logement principal ou encore l'exonération de la TVA sur le logement social). Qu'en est-il du devoir fiscal ? L'IR constitue l'impôt dont un tiers de l'échantillon (32%) s'acquitte, mais plus les hommes que les femmes. Suivent les droits de timbre (29%), la TVA (27%), la vignette (25%), la taxe d'habitation (25%) et les droits d'enregistrement (23%). Sans aucune surprise, payer l'impôt est d'abord une affaire d'hommes. «Force est de constater que la proportion des femmes qui déclarent ne payer aucun impôt est largement supérieure à celle des hommes. En effet, 39% des femmes interrogées affirment ne payer aucune taxe ou imposition», souligne le cabinet

d'étude. Globalement, près des deux tiers (65%) des répondants ont déjà eu recours à l'administration fiscale ou la collectivité locale concernant l'impôt, principalement pour des demandes d'attestations (47%) et la vignette automobile (17%). À noter que seulement 5% ont eu recours au Fisc pour le paiement d'impôts et 3% lors d'un redressement.

48 à 72 heures pour traiter les demandes

L'expérience avec le Fisc reste généralement peu appréciée, ce qui justifierait en partie la défiance que nourrissent les citoyens envers cette administration. Ainsi, pas plus de 12% de la population sondée en est satisfaite. L'Administration est, entre autres, pénalisée par le temps d'attente avant prise en charge (50% de l'échantillon) et le délai de traitement des demandes (48%) et dans une moindre mesure par l'accès au responsable concerné (38%). La moitié des répondants ayant déjà eu recours à l'administration fiscale indique que celle-ci a communiqué le délai de traitement des demandes. Le délai annoncé oscille majoritairement entre 48 et 72 heures. Mais pour 27%, le délai promis était de moins de 24 heures.

Comment rendre le système fiscal plus efficace ? Tout d'abord, il faut noter que presque la moitié des répondants ne savaient pas qu'il y a eu des réformes au niveau de l'administration fiscale. Cependant, une partie non négligeable (42%) est au courant de la digitalisation des paiements et des demandes. S'y ajoutent la dématérialisation des moyens de communication (30%) et la modernisation de l'administration (26%). À la question sur leur sentiment relatif aux réformes de la DGI, seulement 26% approuvent que ces réformes servent au durcissement des règles de conformité. Ils sont en revanche relativement d'accord sur le fait que les réformes facilitent l'accès au paiement des impôts et à l'information.

Quelle fonction sociale pour l'impôt ?

La perception de la fonction sociale de l'impôt reste mitigée. Certes, les impôts perçus par l'État servent à payer les fonctionnaires, à financer la défense du pays et les infrastructures (une moyenne d'accord supérieure à 3/5). Mais, pour la majorité, ils servent moins à la subvention des prix, au financement de l'enseignement ou les transports publics. Ils sont encore moins convaincus en ce qui concerne le soutien des entreprises. «Cette affirmation récolte en effet une faible moyenne d'accord de 2,3/5», soutient l'étude. En effet, 60**%** des sondés ne sont pas convaincus.

Les attentes : Annulation d'impôts et réduction des taux

Que proposent les Marocains pour que le système fiscal soit plus équitable ? La suggestion qui revient le plus souvent (61**%**) porte sur l'annulation de certains impôts (habitat, services communaux...) et la réduction des taux. Les Marocains souhaitent également que l'administration fiscale améliore la qualité de ses services. De même, ils exigent plus de transparence et d'intégrité dans la gestion des impôts et la prise de décision. À noter que très peu (11**%**) réclament la lutte contre le détournement, le vol et la corruption. En outre, seulement 16**%** plaident pour plus d'impôts sur le luxe et les grandes fortunes.

Fiche technique

L'enquête Ipsos-Le Matin a été menée début avril auprès d'un échantillon de 300 personnes (54**%** de femmes et 46**%** d'hommes), représentatif de la structure de la population marocaine. Les questionnaires ont été administrés en ligne via le panel on-line du cabinet Ipsos. L'investigation, qui a ciblé les plus de 18 ans, a couvert l'ensemble du pays.

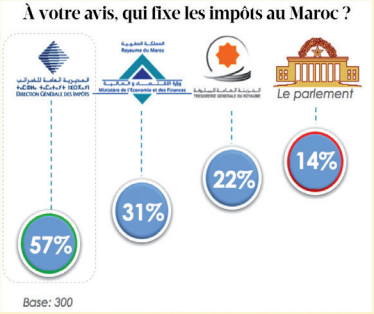

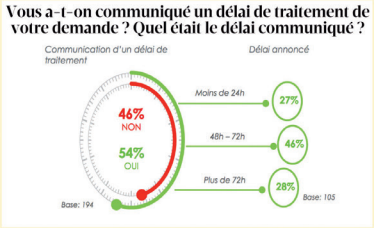

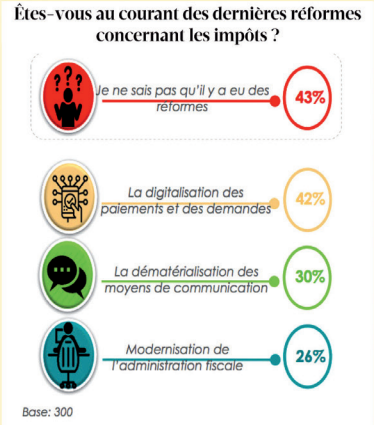

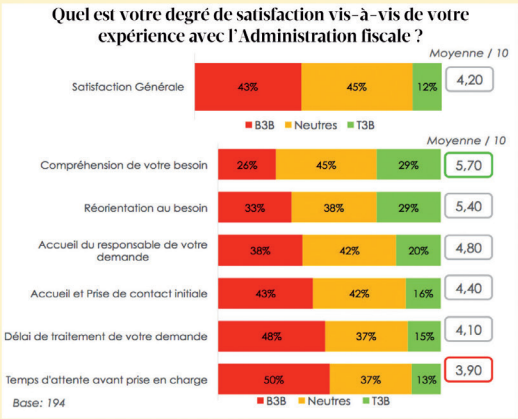

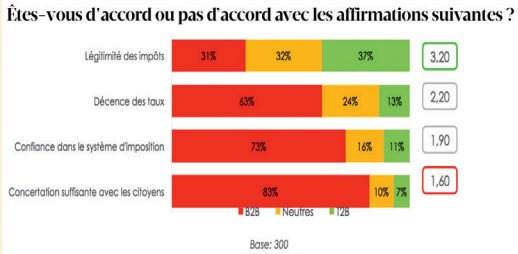

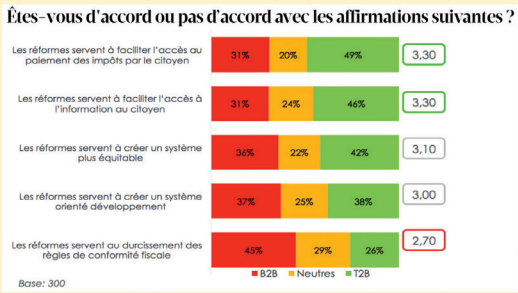

Échelle de scoring pour les réponses «D'accord ou pas d'accord»

Sur une échelle de 5

- B2B (Bottom two box) : 1+2
- Neutre : 3
- T2B (Top two box) : 4+5

Sur une échelle de 10

- T3B (Top three box): 8+9+10
- Neutre : 4+5+6+7
- B3B (Bottom three box) : 1+2+3

Interventions
des keynotes

Mohamed Berrada, président du comité scientifique des Assises de la Fiscalité

«La fiscalité est un sujet sensible, et la problématique de la réforme fiscale touche tout le monde. Je tiens tout d'abord à remercier Groupe Le Matin pour cette initiative. Plus que jamais, on a besoin d'échange avec des avis et des pensées différents pour préparer et enrichir ces Assises. Sur le plan organisationnel, un comité stratégique a été créé en plus d'un comité scientifique. Son objectif : réfléchir à la philosophie et aux grands principes qui doivent conduire à préparer les débats qui serviront de base à la préparation d'une loi-cadre pluriannuelle dont les différentes mesures, qui seront déployées à travers les différentes Lois de finances, vont respecter dans le contexte d'une conformité, les règles dictées par cette même loi-cadre. L'objectif des Assisses de la fiscalité est de mettre en place une politique fiscale qui sera en mesure de résoudre le problème de l'emploi et réduire les inégalités. Il est donc nécessaire d'évaluer l'impact des dispositions et des exonérations fiscales au niveau économique et social... Le système fiscal n'est qu'un des instruments de la politique économique du pays, il faut cesser de travailler selon une vision sectorielle et agir selon une vision globale. Cette vision d'interdépendance est malheureusement ce qui manque souvent au niveau du modèle de développement. C'est la manière avec laquelle elle est combinée avec tous les autres facteurs qui conditionnera toute réforme. Il faut donc penser d'abord au modèle de développement, et de là vont découler les modèles de fiscalité que nous devons mener au fur et à mesure. Pour identifier le problème, je me réfère toujours à trois principes cités dans les discours de S.M. le Roi, à savoir le capital immatériel, le capital institutionnel et le capital social.»

Mohamed Manchoud, directeur de l'animation du réseau à la Direction générale des impôts (DGI)

«La fiscalité est la fille servante de l'économie. En fait, on ne peut guère concevoir une économie sans une fiscalité de développement. À la DGI, nous avons pensé à mettre en place une fiscalité de développement dans le cadre des différentes politiques fiscales adoptées par le gouvernement. Celles-ci nous permettront, sans aucun doute, d'atteindre les objectifs de développement du Maroc .

Si on arrive, dans un futur proche, à mettre en place un nouveau Code général des impôts et des taxes commun à l'État et aux collectivités locales, on aura contribué à la clarté fiscale pour le citoyen et l'investisseur.

En outre, l'Administration fiscale est en charge d'appliquer les politiques fiscales du gouvernement. Pour ce faire, elle est constituée de hauts cadres qui mettent en œuvre les différentes mesures fiscales préconisées par le Code général des impôts. En fait, il est important de mettre en place une doctrine commune pour le personnel de la DGI. Ceci pourra se faire à travers l'installation d'un système d'information de pointe afin de sanctuariser les procédures et les mettre de manière uniforme à la disposition de l'ensemble du personnel de la direction.»

Issam El Maguiri, président de l'Ordre des experts-comptables (OEC)

«Je partage tout ce qui a été dit par les autres panélistes. Mais par rapport aux objectifs des Assises de la fiscalité, on a compris que la thématique centrale est l'équité et donc se pose la question de l'équité dans tous les aspects du système fiscal marocain. C'est en effet une thématique qui fait appel à beaucoup de systémiques. Personnellement, je préfère plutôt parler de la conformité à la réglementation fiscale, qu'il s'agisse des entreprises marocaines ou des contribuables de manière générale. Sur le plan macroéconomique, cela fait appel à la contribution globale de tous les contribuables dans les dépenses de l'État, soit le concept de la pression fiscale. Une question qui revient souvent quand on parle de l'efficacité et de l'efficience d'un système fiscal, et qui pose un problème conceptuel. À mon avis, la pression fiscale marocaine n'est pas la vraie explication au problème de consentement à l'impôt, parce que, paradoxalement, à l'international ce sont les pays qui ont le taux de pression le plus important qui sont les plus développés, même en Afrique. Aussi, lorsqu'on observe la structure de la recette fiscale dans ces pays-là, ce sont les impôts directs qui contribuent le plus dans les recettes. L'idée est donc d'élargir beaucoup plus l'assiette pour que nous puissions générer plus de ressources à l'État. Un autre point, la non-conformité est aussi causée par le manque de compétitivité et donc de création de valeurs et je pense également que nos entreprises ne sont pas assez encadrées. Le Maroc est l'un des pays où les comptes des sociétés ne sont pas vérifiés annuellement par les autorités de haut niveau. L'audit ne joue pas son rôle.»

Mohamed Hdid, président de la Commission fiscale à la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM)

«L'équité, c'est la colonne vertébrale et le fil conducteur de toutes nos réflexions. Personne ne peut aller à l'encontre de ce principe fondamental. Nous avons constaté, lors de la réception des demandes et doléances des fédérations, syndicats, et partis politiques, pendant la préparation de la Loi de Finances 2018, que celles-ci étaient parfois contradictoires. Nous avons donc décidé de faire une pause afin de mettre en place un filtre pour les améliorations qui doivent être proposées sur le plan fiscal. Cela a créé des attentes énormes.

L'idée d'organiser des Assises s'est traduite également par des attentes. Les contribuables s'attendent aujourd'hui à ce que ces Assises apportent des réponses concrètes aux distorsions relevées par le diagnostic et le constat. Le principal élément à citer est la pression fiscale qui est très mal répartie à cause de certaines incitations certes, mais également par l'informel. Les Assises ont donc le rôle d'apporter des réponses concrètes pour ne pas créer de déceptions. Les statistiques révèlent que 0,8**%** seulement des entreprises paye 80**%** de l'IS. Est-ce à cause de la fraude, de l'informel ou de la concentration des richesses ? Il faut donc analyser ces statistiques pour comprendre et démontrer qu'il y a une richesse créée qui n'est pas réellement taxée pour mieux affiner nos propositions. Il faut, en revanche, relativiser en prenant en compte la réalité de notre tissu économique.

Par ailleurs, les salariés d'entreprises, cadres et cadres moyens, ont une pression fiscale plus élevée. Ils payent les impôts et ce que les impôts doivent financer : l'éducation, la santé et plein d'autres choses. C'est le principe de la contrepartie, qui est lui aussi très significatif.»

Driss Berrada, Direction générale des impôts

«Ces troisièmes Assises de la fiscalité se tiennent dans un contexte national particulier caractérisé principalement par la quête d'un nouveau modèle de développement. Au niveau international, la conjoncture actuelle est aussi particulière avec une tendance à la résistance en matière de conformité fiscale. Beaucoup d'efforts sont déployés pour arriver à mettre en place un modèle fiscal sous le signe de l'équité et du respect des standards internationaux en matière de gouvernance fiscale. C'est pourquoi la réflexion actuelle est orientée vers une perception collective et inclusive pour un modèle fiscal intégré. Le sujet posé pour le débat aujourd'hui est l'un des plus importants dans le cadre de la réforme fiscale. À cet égard, il faut noter que pour les petites entreprises, plusieurs efforts ont été consentis au niveau du système fiscal. Nous essayons, depuis des années, de simplifier et de moderniser le système fiscal marocain pour cette catégorie. Mais malgré ces efforts, ce sujet demeure un point de discorde pour l'ensemble des parties prenantes. Après 30 ans de la mise en place de l'IGR, la majorité des TPE, professions libérales et commerçants est toujours sous le régime forfaitaire qui a été mis en place comme étant une phase transitoire, mais qui est devenu, malheureusement, la règle. Donc 30 ans après, et selon des statistiques de la DGI, le nombre des contribuables pour cette catégorie est de 720.000, alors que seulement 190.000 travaillent dans le cadre du système comptable et contribuent à hauteur de 1,8 milliard de dirhams, avec une moyenne de contribution équivalente à 9.000 dirhams. (...) Il est à noter également que le système fiscal pour les auto-entrepreneurs, qui compte aujourd'hui 94.000 abonnés, a été simplifié.

Ahmed Chahbi, trésorier général, président de la Commission Formation de l'OEC

«Lors des précédentes Assises, il était question de l'évaluation du système fiscal. De nombreuses recommandations ont été annoncées et il est important de les prendre en considération. Ce bilan nous permettra de mieux comprendre la situation actuelle, mais aussi de déterminer l'impact de la fiscalité sur le développement. De même, pour évaluer une mesure ou le système fiscal en général, il faut aussi opérer une comparaison entre les objectifs que nous nous sommes fixés au départ. Dans ce sens, je précise que les objectifs ne sont pas uniquement d'ordre budgétaire, mais aussi d'ordre économique et social. Concernant les secteurs qui plaident pour une fiscalité juste et équitable, je pense qu'aujourd'hui, tout le monde va dans ce sens-là. Toutefois, il faut accepter que la fiscalité constitue d'abord un acte citoyen. Autrement dit, la quête de l'équité ou de la justice ne se fait pas dans un seul sens, c'est-à-dire vers une diminution du paiement de l'impôt. Ce qu'on veut ainsi, c'est que tout le monde soit traité de la même manière. J'insiste aussi sur l'importance de la justice qui n'implique forcément que tout le monde soit heureux. Par conséquent, si ces professions demandent une justice fiscale, ils doivent accepter un certain nombre de règles censées les pousser à payer l'impôt de la bonne manière. Rappelons que la fiscalité est un outil de gestion pour l'État. La politique fiscale découle de la politique économique et sociale. Par conséquent, si on veut avoir une bonne fiscalité qui répond à ces exigences économiques et sociales, il faut qu'on intègre aussi les incitations. Ces dernières sont considérées comme un outil qu'on utilise également pour atteindre des objectifs économiques et sociaux fixés pour le développement d'un pays. »

Laidi El Wardi, conseiller auprès du PDG du Groupe Banque Populaire (BCP)

«Chaque régime forfaitaire nécessite des outils et des mécanismes permettant son application sur le terrain. Ces moyens peuvent être résumés en trois points essentiels : d'abord, lorsqu'on réfléchit à l'application, on pense certainement aux nouvelles technologies à utiliser. On oublie toutefois qu'avant d'arriver à ce stade, il faut qu'on ait les compétences humaines capables d'éditer notamment des lois et des règles jugées importantes. Je pense que, de façon générale, l'administration publique a besoin de ces compétences humaines. (...) Le deuxième point : nous sommes à l'ère de la digitalisation qui implique une certaine numérisation des transactions, qu'elles soient commerciales, administratives ou même liées au régime forfaitaire. Cela permettrait notamment de réduire le coût du recouvrement des impôts. Toutefois, on ne doit pas oublier que cette numérisation des transactions doit être basée sur la transparence et la simplification du système de taxation. Dans ce sens, je souligne que les banques, de manière générale, se sont engagées dans la voie de la numérisation des transactions. Finalement, si par le passé, la seule façon de payer l'impôt était de se rendre à l'administration, ces dernières années, la Direction des impôts, en collaboration avec les banques, a fait un grand effort pour faciliter le payement des impôts. Chaque citoyen peut ainsi partir à la banque pour payer ses impôts ou le faire via les sites web des banques ou même de l'administration. Cela permet ainsi le rapprochement entre l'administration et le citoyen et réduit davantage le coût du recouvrement des impôts.»

Abdellah Fergui, président de la Confédération marocaine des TPE-PME

«La TPE souffre, ces dernières années, de plusieurs problèmes, dont la pression fiscale. Nous avons à ce sujet eu de nombreuses rencontres avec différents responsables et nous pensons qu'il faut absolument, pour repenser le système fiscal, impliquer les représentants des TPE dans la rédaction des lois fiscales et prendre leurs suggestions en considération. Il est nécessaire de discuter avec ces acteurs au niveau régional et se pencher sur les problèmes qu'ils rencontrent au niveau local, notamment l'accès à l'information, l'absence de l'accompagnement et de la formation. À elle seule, cette catégorie représente près de 4 millions d'unités réparties entre le secteur formel et informel et donc un important vivier pour l'emploi. De ce fait, il est nécessaire de les intégrer dans la vision globale voulue pour la réforme fiscale.»

Mehdi Toumi, vice-président de la Commission Climat des Affaires de la CGEM

«Les chefs d'entreprises de façon générale et en particulier ceux concernés par le paiement des impôts ont eu l'habitude de demander des exemptions juste avant la Loi de finances, notamment des diminutions. La façon de gérer ces demandes des entreprises était plus sectorielle ou des fois catégorique. De même, ces exemptions n'étaient pas évaluées à l'avance dans le but de les redistribuer à d'autres secteurs qui les méritent encore plus. Une situation qui a été renforcée par ce qu'on appelle la théorie du droit acquis. La nouvelle façon implique que cette approche sectorielle et catégorielle d'aborder la fiscalité doit laisser la place à une vision globale et cohérente, et ce, dans le cadre d'un modèle de développement économique.»

Khalid Safir, wali,directeur général des collectivités locales

«La mise en phase avec les nouvelles dispositions institutionnelles, la levée des dysfonctionnements, l'amélioration du rendement et de l'équité de la fiscalité locale, ainsi que la maîtrise du niveau de la pression fiscale sont autant de fondamentaux qui militent aujourd'hui en faveur d'une révision du dispositif fiscal local. Cette révision visera l'aboutissement d'une fiscalité simplifiée et compréhensibles... En relation avec l'état actuel du dispositif fiscal et des impératifs nouveaux, tant institutionnels que de développement, des réflexions sont menées au niveau des ministères de l'Intérieur et de l'Économie et des finances avec une démarche de concertation élargie avec l'ensemble des partenaires, autour des axes suivants :

• La nécessité de conduire une réforme en cohérence avec l'ensemble des réformes définies et initiées par S.M. le Roi Mohammed VI et dans lesquelles le Maroc s'est engagé ces dernières années.

• L'intégration des taxes et des redevances locales dans un code général regroupant la fiscalité de l'État et la fiscalité locale.

• L'impératif de la simplification de la fusion des taxes de même nature portant sur le foncier et les activités économiques et la mise en place de taxes locales structurantes conférant aux CT des ressources propres, pérennes et évolutives.

• L'importance de la révision et la clarification des bases et des taux d'imposition, ainsi que la mise en place d'instruments novateurs de différenciation et de valeur base pour les impositions.

• La configuration du mode de gouvernance et de gestion de la fiscalité locale. L'objectif étant de donner à nos collectivités territoriales un cadre d'action clair et des moyens viables et pérennes pour améliorer les conditions de vie des citoyens et favoriser l'épanouissement de l'activité économique et également doter les collectivités territoriales d'un système fiscal compétitif, équitable et transparent.»

Mohamed Manchoud, directeur d'animation du réseau de la Direction générale des impôts (DGI)

«La simplification de la fiscalité locale est au cœur de l'actualité. Les gens qui ont survécu à la loi 30-89 ont encore en mémoire un autre niveau de complexité avec plus de 40 taxes et redevances locales et un système de gouvernance très contraignant. Avec la loi 47-06 et les lois mises en œuvres par la suite, il y a eu, certes, une amélioration certaine du système, mais nous espérons aboutir, dans les cinq prochaines années, à un système fiscal simple dans ses objectifs, clair dans ses intentions et accepté par les citoyens. Donc, l'objectif va au-delà des problématiques liées à la fiscalité locale qui est elle aussi complexe avec encore 27 taxes et redevances locales, une certaine redondance au niveau des assiettes, une certaine illisibilité et complexité des modes de calcul... Tous ces éléments devront donc être traitées, mais dans une philosophie d'ensemble qui permettra d'aller vers un système fiscal homogène et cohérent, que ce soit pour la fiscalité de l'État, de la fiscalité locale ou de la parafiscalité. Cependant, et avant de parler fiscalité, il faut parler développement local, c'est-à-dire celui des systèmes productifs locaux, créateurs de valeurs, d'emplois permanents, d'activité économique. Ce sont là les principes sur lesquels tous les pays développés se sont basés pour aller de l'avant. Je pense que le développement local doit être entouré de toutes les précautions nécessaires et notamment sur le plan encadrement et capacité d'intervention des collectivités territoriales quel que soit leur niveau. Il ne faut pas aussi oublier que la Constitution 2011 a énoncé des principes forts sur ce plan qu'il va falloir concrétiser, notamment celui de la libre administration des collectivités territoriales et le transfert des compétences et des ressources.»

Anas Abou El Mikias, président de l'Ordre régional des experts-comptables de Casablanca

«La simplification de la fiscalité locale est une question qui revient très souvent, c'est un sujet aussi complexe que celui de la fiscalité de l'État et les points d'entrée pour traiter ces deux niveaux sont presque les mêmes. D'abord, il faut s'interroger sur le modèle de développement économique et la cohérence qui devrait exister avec le système fiscal. Ce même parallélisme existe au niveau de la fiscalité locale qui, si on veut lui donner du sens et qu'elle soit digeste, doit s'articuler autour de la politique de régionalisation avancée. Il faudrait se poser la question par exemple : comment cette fiscalité locale peut-elle être un élément d'incitation pour les régions qui créent le plus de richesses ? Il faut aussi la positionner comme un facteur d'accélération de l'autonomie administrative et financière de nos régions et nos collectivités territoriales. En effet, le fait de donner du sens politique à cette fiscalité va contribuer à avoir un consentement, qui semble être plus délicat au niveau local, par rapport à ce système. Évoquons à ce sujet quelques chiffres significatifs : sur les 1.500 collectivités territoriales, une trentaine d'entre elles contribue à plus de 90% de la fiscalité locale en termes de ressources. Il faut également noter que la fiscalité locale n'est qu'un élément et une composante de la performance de finances publiques locales. Et là, je salue l'initiative prise par la ville de Casablanca et d'Agadir pour se soumettre au diagnostic PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability) relative à la performance fiscale. Nous devons également être interpellés par la question de la structure de la fiscalité locale ; aujourd'hui, nos régions sont à plus de 50% financées par les parts de la TVA, alors que l'effort de la fiscalité locale propre n'est que du moins du tiers. »

Mohamed Boumesmar, membre de la Commission Fiscalité et Régime de change à la CGEM

«Je pense que lors de ces Assises, on a la possibilité de faire une rupture par rapport à ce qui se faisait avant. D'ailleurs, la fiscalité locale sera traitée pour la première fois dans ces Assises, alors que souvent on n'y parlait que des impôts d'État. Or, lorsqu'on parle de plan de développement, la fiscalité se pose différemment par rapport à la fiscalité d'État. D'ailleurs aujourd'hui, M. le Wali peut le confirmer, la majeure partie des régions ont déjà arrêté leur plan de développement régional et par conséquent, on sait ce qu'on a à faire. S'agissant du concept du rendement. Je tiens à souligner que le concept constitutionnel sur la libre administration des collectivités territoriales est un principe très important, mais la libre administration suppose l'autonomie financière et celle-ci suppose des recettes propres et en développement constant. Or aujourd'hui les collectivités territoriales reposent à 65% sur les transferts de TVA. Et qui dit recettes propres, dit développement socio-économique des territoires. D'où le lien entre le rendement et le développement socio-économique. Vous ne créez pas un développement en faisant un palier de saut quantitatif pour développer les recettes au jour le jour. Vous êtes obligés de vous positionner dans la continuité et la sauvegarde de vos ressources à long et moyen termes.

Dans un autre volet, l'harmonisation, de mon point de vue, est l'occasion de regrouper toute la parafiscalité dans le même document. En effet, lorsque l'entrepreneur veut avoir une vision sur la pression fiscale, il y a un ensemble de prélèvements obligatoires qui ne figurent ni dans la fiscalité locale ni dans la fiscalité nationale. »

Driss Guerraoui, président du Conseil de la concurrence

«La fiscalité est au cœur de toutes les politiques de développement du Maroc. Il est aussi important de créer un modèle de fiscalité dédié à l'économie verte, au développement durable et aux changements climatiques. Ces trois axes devront être contenus dans la nouvelle réforme fiscale. La problématique du financement est, en fait, au cœur de tous les nouveaux modèles de développement. Aujourd'hui, nous savons que nous avons épuisé les trois ressources essentielles de financement : la dette, la rationalisation des dépenses publiques et la fiscalité, même s'il y a, certes, des marges encore à atteindre grâce à une approche de civisme fiscal. Il nous reste donc une quatrième piste, et c'est là l'avenir du nouveau modèle de développement, c'est réunir les conditions propices et fédérer l'ensemble des acteurs et des pouvoirs publics pour mobiliser le génie et l'intelligence nationale afin de produire de nouvelles richesses. C'est cette production de ressources nouvelles qui permettra de financer réellement le nouveau modèle, mais aussi à partir d'une fiscalité qui tient compte de trois dimensions : fiscalité sociale, fiscalité économique et fiscalité environnementale. Mais, il y a également une autre dimension qu'il faut intégrer, c'est la régionalisation avancée. Cette dimension fait que les vrais enjeux de la fiscalité seront liés à des questions de décentralisation fiscale, à la dimension territoriale et à un élément devenu important au niveau de la production de richesse qui est le capital immatériel. La fiscalité doit être adaptée pour faire de l'éducation un secteur performant, pour faire de l'innovation un levier du développement et pour assurer une meilleure protection sociale, notamment la santé. En plus de ces principes de base, il faut ajouter la dimension internationale. »

Khalid Cheddadi, vice-président de la CGEM et PDG de la CIMR

«La CGEM a un rôle de sensibilisation des entreprises, mais je crois qu'on ne résout pas le problème de l'incivisme fiscal uniquement avec de la communication et de la sensibilisation. Au fond, il y a une responsabilité très importante de l'État, responsable de la collecte des impôts. Il faut que l'État montre son efficacité. D'ailleurs, on a vu dernièrement, vers la fin de l'année précédente, que quand l'État s'est tourné vers les professions libérales pour essayer d'améliorer le recouvrement de l'IR concernant cette catégorie professionnelle, il a réalisé de bons résultats. L'entreprise citoyenne qui paie ses impôts est plutôt victime de l'incivisme fiscal. Le fait que les gens ne paient pas leur IS ou leur TVA bloque le développement de beaucoup de secteurs. Je prends l'exemple de la confection où plus de la moitié de l'activité se fait dans l'informel ou dans la contrebande, ce qui freine le développement de ce secteur. Ce dernier peut être d'ailleurs un moteur important dans le développement du pays. Le secteur agroalimentaire, pour sa part, est freiné parce que le secteur organisé est obligé de mettre une TVA sur les produits, ce qui n'est pas le cas pour l'informel, et donc il y a un manque de compétitivité. Quand on parle de l'efficacité et du recouvrement, il ne s'agit pas d'une question en l'air, mais d'une problématique qui peut avoir des réponses très concrètes et les moyens sont là. Aujourd'hui, on est dans l'ère de la digitalisation et du big data et donc l'État a de grands moyens pour améliorer le recouvrement des impôts. Prenant l'exemple de la taxe d'habitation dont normalement tout propriétaire de bien immobilier doit s'acquitter, on constate que peu de gens payent cette taxe. Des chiffres ont d'ailleurs été avancés par la DGI indiquant que, dans un seul quartier de Rabat, plus de 8.000 titres fonciers ne font pas l'objet de taxe d'habitation. Il y a donc un réel effort à fournir à ce niveau-là.»

Abdelmajid Faiz, président de la Commission juridique et fiscale de l'Ordre des experts-comptables

«L'Ordre des experts-comptables a mené une réflexion autour d'un système fiscal qui peut répondre aux aspirations et aux attentes de la majorité des Marocains. Nous avons constaté que les troisièmes Assises nationales sur la Fiscalité, qui auront lieu les 3 et 4 mai 2019 à Rabat, ont suscité un engouement et un intérêt sans précédent des différentes couches et composantes de la société marocaine. Nous avons la conviction que les prochaines Assises vont répondre aux attentes fortes et légitimes exprimées à travers des recommandations qui seront émises en marge de cette rencontre. Notre souhait est que les décideurs (gouvernement et Parlement) puissent considérer ces recommandations comme une plateforme qui pourraient constituer l'ossature de la réforme fiscale et en constituer un pilier du modèle de développement économique. Rappelons que des rapports ont été préparés par différentes institutions qui confirment que notre modèle de développement connait des limites, aujourd'hui, et ne permet pas de créer suffisamment de richesse, vu que nous avons un taux de croissance de 2 ou 3% avec, entre autres, un niveau de disparité sociale qui continue à s'aggraver. Ce qui suscite des interrogations. Il faut engager une réflexion sur un vrai modèle dans lequel le système fiscal doit s'inscrire parfaitement pour pouvoir rendre des services de qualité et augmenter l'adhésion des citoyens. Il faut penser à la concertation dans la prise de décision fiscale, autrement dit une institutionnalisation de la concertation. Le sens du civisme et du civisme fiscal est également un autre point à développer chez le citoyen. En général, le système fiscal doit obéir à un ensemble de règles et principes universels (lisibilité et stabilité) pour donner la sécurité juridique à l'acte d'investir.

Youness Idrissi Kaitouni, directeur régional de la DGI

«Aujourd'hui, nous avons tous des attentes. Nous considérons d'abord que nous faisons tous partie du même corps qui est celui de notre État que nous voulons tous voir prospérer. Concernant les pré-requis, il y a une réflexion sur le nouveau modèle de développement et c'est l'ancrage principal sur lequel doivent s'implanter toute nouvelle réforme fiscale et toute nouvelle politique fiscale. C'est d'ailleurs le principal chantier qui nous attend tous. Dans ce chantier-là, le volet fiscal est évidemment d'une importance capitale. Le thème des Assises de la fiscalité, prévues les 3 et 4 mai, est relatif à l'équité fiscale. Il s'agit d'un pré-requis fondamental. Je pense que le principal apport des ces troisièmes Assises est de définir une sorte de feuille de route pour les cinq prochaines années avec des principes sur lesquels toutes les forces vives de la Nation, notamment les pouvoirs publics, les acteurs économiques et les syndicats, vont se mettre d'accord. L'idée est de mettre en place une loi-cadre qui englobe ces principes nous permettant d'avoir plus de visibilité. Cela permettra ainsi de remédier notamment à l'instabilité fiscale qui cause chaque année des soucis, non pas uniquement aux opérateurs économiques, mais à toutes les parties, y compris l'Administration fiscale. Notons qu'un système fiscal stable est un système qui donne de la visibilité aux opérateurs et qui permet d'assurer les procédures de l'Administration avec moins de frictions, notamment avec les partenaires.»

Abla Benabdallah, experte au Conseil économique, social et environnemental (CESE)

«Le CESE a élaboré et adopté un rapport sur la fiscalité intitulé "Pour un nouveau système fiscal, pilier du nouveau modèle de développement" qui rejoint la thématique abordée par cette 4e matinale. Un rapport qui contribue à la réflexion nationale autour de la thématique de la fiscalité. Son élaboration a fait état d'un nombre de constats, notamment la prédominance de l'économie de rente et le recours fréquent à des avantages et à des privilèges, une forte concentration économique caractérisée d'une part par un nombre d'entreprises réduit, et d'autre part par une pression fiscale qui se situe autour de 21,15% en 2017, un taux relativement élevé et qui s'inscrit dans une tendance baissière. À cela s'ajoute une instabilité réelle et perçue du système fiscal. 4e point, une complexité du système fiscal dans sa globalité, car à la fiscalité nationale se juxtapose une fiscalité locale qui est aussi compliquée, qui manque de cohérence et qui souffre d'une gouvernance peu pertinente, pour finir sur un comportement largement répondu marqué par une incivilité fiscale et par une relation contribuable/administration fiscale conflictuelle malgré tous les efforts qui ont été faits, en termes de dématérialisation, de simplification et de clarification. Partant de ces constats, le CESE veut s'inscrire dans une réflexion plus large autour du nouveau modèle de développement en appelant à un changement de paradigme profond dans la manière d'appréhender la matière fiscale tant sur le plan de la conception, de la gouvernance et de la mise en place en se projetant dans un système fiscal plus inclusif, plus juste et plus équitable. Ce rapport propose un certain nombre d'orientations stratégiques au service d'un nouveau modèle de développement.»

PAROLE
AUX EXPERTS

ils ont *dit*

Mohammed Bennis, chef de la division des Ressources financières, Direction des finances locales

https://lematin.ma/qr/2930

«L'actuel dispositif de la fiscalité locale présente un dysfonctionnement et mérite d'être revu. Pour arriver à une fiscalité citoyenne, il faut qu'il y ait des pré-acquis notamment réviser la loi 47-06, la simplifier, y introduire la notion d'équité et de justice fiscale et aussi repenser le mode de gouvernance locale, notamment l'unicité dans la gestion de la fiscalité locale. Le ministère de l'Intérieur est, pour la première fois, partenaire des Assises nationales de la fiscalité. Un groupe de travail a été constitué pour travailler sur les thématiques concernant la fiscalité locale, en l'occurrence "Quel type de fiscalité privilégier pour produire de l'emploi et créer de la richesse".»

Mostafa Mellouk, président de la commission communication CGEM

https://lematin.ma/qr/2936

«Les Matinales de la fiscalité organisées par le Groupe Le Matin sur la fiscalité revêtent une grande importance à quelques semaines avant le débat national sur la fiscalité qui se tiendra en mai 2019. Ces rencontres ne se limiteraient pas aux chiffres et aux taux de déduction fiscale, mais elles représentent avant tout une vision de la politique économique.»

Hicham El Haid, président de la fédération marocaine de la plasturgie

https://lematin.ma/qr/2931

«Par rapport à la réforme de la fiscalité, nous avons deux points principaux qui nous impactent directement. Il s'agit des régimes préférentiels, à savoir les régimes agricoles qui malheureusement biaisent totalement notre secteur. Un second volet technique est aussi à prendre en considération, à savoir les valeurs de référence de la douane sur lesquels nous sommes taxés.
Nous souhaitons que ses valeurs soient abolies au niveau de la douane. Il faut que le ministère des Finances se rapproche du ministère de l'Agriculture pour que ce soit l'agriculteur qui bénéficie de l'exonération de la TVA.»

Khalid Safir, wali, Directeur Général des Collectivités locales

https://lematin.ma/qr/2997

«Le ministère de l'Intérieur, à travers la Direction générale des collectivités locales, contribue aux réflexions concernant la réforme de la fiscalité dans sa globalité pour une fiscalité globale et intégrée, qui intègre à la fois la fiscalité de l'État, mais aussi la fiscalité locale. Il s'agit de les intégrer dans un seul corpus avec les mêmes bases de calcul pour que la fiscalité soit plus facilement lisible, plus juste, plus équitable, mais aussi plus prévisible pour les contribuables qui sont les citoyens et les entreprises.»

Mohamadi El Yacoubi, président de l'Organisation professionnelle des comptables agréés

https://lematin.ma/qr/3037

«On reproche beaucoup de choses au système fiscal marocain d'où d'ailleurs tout ce travail qui se fait à travers les préparatifs aux troisièmes Assises sur la fiscalité. À mon avis, on a besoin d'une réforme de rupture à travers un diagnostic poussé sur le système dans son ensemble. Le seul bémol, c'est qu'on est sur un travail de formulation de stratégie fiscale avec l'ambition de sortir une loi de programmation fiscale qui porte sur une longue période. Toutefois, ceci se fait de façon isolée et cloisonnée sans tenir compte du modèle de développement marocain qui, on le sait, s'essouffle. On avait donc besoin de travailler sur un cadre global et intégré parce que le dysfonctionnement majeur constaté à travers l'analyse du modèle de développement marocain est lié au manque de cohérence globale et de concertation entre les différents instruments de la politique publique ou de l'action publique qui est menée. Il faut aussi travailler sur les actions à prioriser parce qu'on a constaté que très souvent l'identification des priorités se fait de façon aléatoire sans une clarification des rôles.»

Rachid Lazrak, chercheur et universitaire

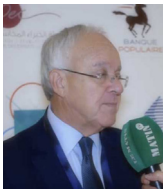

https://lematin.ma/qr/2937

«La fiscalité à un double rôle. D'abord avec les recettes fiscales, on peut faire face aux dépenses, mais également la fiscalité doit être utilisée comme un instrument de développement économique et social. Sur le plan économique, elle permet de mettre en place des incitations qui permettent à leur tour de développer soit des secteurs soit des régions ou même des activités. Sur le plan social, ça peut être un élément de redistribution des revenus. Aujourd'hui, il faut améliorer la relation entre l'administration et le contribuable pour arriver, même dans le secteur informel, de donner l'opportunité au contribuable d'adhérer à l'acte fiscal. Je pense que les Assises nationales doivent donner un éclairage en mettant en place un certain nombre de principes qui vont aider à la mise en place d'un nouveau modèle économique. »

Leila El Andaloussi, expert-comptable

https://lematin.ma/qr/2928

«Aujourd'hui, il faut que l'administration fiscale s'inscrive davantage dans une démarche d'accompagnement qui permettrait aux entreprises d'assimiler progressivement toutes les nouveautés qui existent. Il faut aussi encourager davantage les nouvelles entreprises en leur permettant de se développer en dehors d'une pression fiscale importante. Il y a aussi lieu d'envisager certaines pistes, notamment au niveau de certaines taxes considérées comme non véritablement liées à la productivité de l'entreprise et à sa rentabilité comme la taxe professionnelle. Il faut réformer cette taxe au niveau de la fiscalité locale.»

Luc Duran, Directeur général de Ipsos Maroc & Algérie

https://lematin.ma/qr/2964

«Ce qu'on peut retenir principalement de l'étude d'Ipsos c'est qu'il y a tout d'abord une méconnaissance assez importante des Marocains à l'égard du système fiscal en général, c'est-à-dire à l'égard des différents impôts et taxes. La méconnaissance implique souvent une certaine méfiance et une perception de moindre transparence du fait qu'on ignore ce régime, d'où l'importance d'un effort d'éducation en vue de faire connaitre davantage ce système et son utilité au niveau de la population. Cela requiert aussi un effort de communication auprès de la population. Un autre point à retenir : les gens reconnaissent la légitimité des impôts même s'ils critiquent ce régime, comme on le fait d'ailleurs partout dans le monde. Toutefois, ils considèrent qu'ils ne sont pas suffisamment consultés dans l'établissement de ce régime. Un troisième point à retenir : les gens réalisent et apprécient le fait que la Direction générale des impôts fasse des réformes pour améliorer le système et le rendre plus performant, mais ils considèrent que ce dernier est encore un peu trop long et que les interactions prennent trop de temps.»

Mohamed Yassine Daoudi, président de la commune de Guisser et vice-président de l'association marocaine des présidents des conseils communaux

https://lematin.ma/qr/3002

«Le thème est extrêmement important vu qu'il a un impact d'une part, sur le citoyen et d'autre part sur les recettes et les modes de financement des collectivités territoriales dans leurs programmes de développement. En effet, les recettes fiscales représentent aujourd'hui un côté important en matière de recettes nécessaires au financement du développement. D'un côté, il y a un volet relatif à la distribution des recettes de l'État envers les collectivités territoriales ; et d'un autre côté, un volet relatif aux recettes fiscales directement collectées par les collectivités territoriales. Ce qui est envisagé, c'est d'abord de présenter un projet d'amendement de cette loi fiscale de la part des collectivités locales, en partenariat avec la direction générale des collectivités locales, et en espérant que ces recettes fiscales soient simplifiées sans augmenter la pression fiscale sur le citoyen. Il y a aussi un autre volet très important et qui est lié à la redistribution des recettes fiscales envers les collectivités territoriales et c'est là où le grand effort doit être fait.»

Mohamed Boumesmar, Membre de la Commission Fiscalité et Régime de Change-CGEM

https://lematin.ma/qr/2999

«Dans le cadre des 3es Assises, on intègre pour la première fois la fiscalité locale. Je pense qu'on se prépare à une rupture et à une réflexion qui va lier le rendement de la fiscalité locale au développement socio-économique de chaque région et territoire. Il y a aussi pas mal de réflexions à mener afin d'instaurer la solidarité entre les collectivités territoriales puisque la concentration des activités économiques reste au niveau la région de Casablanca-Settat et de Rabat Kénitra. C'est dire que les mécanismes de solidarités entre les collectivités territoriales doivent être innovés. Par rapport aux taxes sur les activités des entreprises, il y a lieu de rappeler le principe de l'Optimum global fiscal, c'est-à-dire un portefeuille qui soit cohérent et qui ne grève pas la compétitivité des entreprises dans leurs territoires.
En effet, les entreprises sont le lieu de création de richesses et d'emploi et par conséquent les collectivités territoriales, bien entendu, ont intérêt à développer des mesures incitatives et à développer les services publics pour contribuer à la compétitivité des entreprises.»

Mohamed Abou Al Fadl, vice-président de l'association des patrons des cafés et des restaurants au Maroc

https://lematin.ma/qr/3001

«Notre participation aux assises fiscales et aux assises de commerce est basée, notamment, sur l'élaboration d'un plan de travail qui pourrait faire évoluer notre secteur. Concernant la fiscalité, comme tout le monde le sait maintenant, notre secteur subit un arsenal fiscal qui est élargi de plus avec un très grand nombre de taxes et impôts. Sur ce point-là, nous demandons que ce soit plus simplifié, que ce soit à la portée de tous les professionnels du secteur quelle que soient leurs tailles et leurs formes. Sur ce sujet-là, nous avons proposé d'avoir deux types d'impôts, à savoir des impôts locaux et des impôts nationaux. Sur le plan national, on s'est dit que la TVA doit être simplifiée, prenant en considération tous les secteurs en globalité et qu'elle soit à la portée de tout le monde. On sait bien qu'il y a une contrainte dans notre secteur : certes, la TVA est une taxe récupérée du consommateur au compte de l'État, mais la vérité dans notre secteur, c'est qu'on ne peut pas demander aux gens de payer cette taxe, car elle est payée directement par les professionnels.

De même, on n'a pas un droit de récupération puisque la plupart de nos produits de la matière première sont exonérés de taxe sur la valeur ajoutée, tels que les boissons, les légumes, les fruits, etc. Sur le plan impôt sur sociétés, on souhaite que la pression fiscale soit diminuée, raison pour laquelle on a mis des taux qu'on pense qu'ils sont logiques.»

Anas Abou El Mikias, président de l'Ordre régional des experts-comptables de Casablanca

https://lematin.ma/qr/3040

«Grâce à ce débat, nous avons identifié des attentes très perceptibles de la part de l'ensemble des acteurs. (...)Le diagnostic a été franc. Maintenant à nous d'aller dans la déclinaison opérationnelle, bien sûr avec la loi de la programmation cadre et le temps législatif qu'il faut. (...) Je voudrais insister sur la gouvernance. Nous avons besoin de mieux structurer nos ressources humaines qui sont en charge de cette question très importante de la fiscalité locale, parce que c'est ce qui est derrière le potentiel fiscal de nos communes et de nos villes et c'est ce qui permettra aujourd'hui de positionner nos villes dans le cadre de la compétitivité pour l'attraction des financements. Nous avons besoin ainsi de mieux doter nos collectivités territoriales de ressources humaines compétentes dans le domaine de la fiscalité locale. Côté processus, il est grand temps de mieux organiser la gouvernance de nos collectivités territoriales avec un certain nombre de schémas directeurs et avec des manuels de procédures et des organisations qui permettent de répondre à la question de la gestion, du recouvrement et de la diminution des contentieux.»

Abdelmajid El Faiz, président de la Commission fiscale de l'Ordre des experts-comptables

https://lematin.ma/qr/2939

«La fiscalité locale, contrairement à la fiscalité d'État, ne concerne pas uniquement les entreprises, mais englobe aussi la majorité des citoyens. C'est une fiscalité qui touche à la fois l'habitation des ménages et les opérateurs économiques, quelles que soient leurs tailles. (...) C'est pour la première fois que la fiscalité locale soit traitée dans le cadre des Assises nationales de la fiscalité, partant du principe qu'on ne peut pas imaginer une réforme d'un système fiscal sans que le système fiscal national puisse être cohérent avec le système fiscal local. D'ailleurs, avec la multiplicité des impôts et des taxes, les citoyens et les investisseurs se trouvent perdus. Ils sont surpris par l'existence d'une multitude de taxes et d'impôts dont l'incidence pourrait parfois être significative même par rapport à la fiscalité d'État. C'est dire que pour la visibilité, la sécurité, l'efficacité et l'efficience, il est important, voire indispensable, de repenser tout le système fiscal global y compris la fiscalité locale.»

Aziz El Khattabi, président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Rabat et Nord

https://lematin.ma/qr/3039

«Les Matinales de la Fiscalité ont permis de planter le décor pour les prochaines Assises, les débats ont été très riches. Je crois que nous gagnerons tous à réfléchir, à pérenniser, à sanctuariser un processus qui nous permettra de prendre une décision fiscale réfléchie, indépendamment des pressions lobbyistes, des pressions budgétaires court-termistes. Des pressions qui ont fait beaucoup de mal à notre système fiscal et qui font que nous arrivons maintenant à un système qui souffre d'incohérence et de complexité. Comment concevoir ce mécanisme ? Cela peut se faire sous la forme d'un conseil national de l'impôt, ou bien d'un mécanisme de concertation au préalable, comme cela se fait au niveau de ces Assises, qui vont arriver à un projet de loi cadre.»

Anass Radi, président fondateur de l'Association marocaine des consolideurs financiers

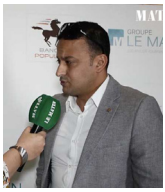

https://lematin.ma/qr/3038

«La variable fiscale est une variable assez importante dans tout modèle de développement. Je pense que ces assises de la fiscalité prévues pour bientôt vont être le moment de s'offrir deux jours de réflexion et de développement de nouvelles idées afin de contribuer efficacement à ce nouveau modèle de développement à travers l'amélioration de la compétitivité des entreprises. (...) Au niveau de notre association, le débat concerne la partie liée à la fiscalité des groupes et comment ce nouveau système fiscal pourra offrir des avantages fiscaux aux groupes marocains qui se développent. Comme on vient de constater, ce nouveau système fiscal va aller en phase avec le nouveau positionnement stratégique du Royaume à l'échelle internationale. Aujourd'hui, le Maroc est en train de revoir son positionnement à l'international et il est en train de s'ouvrir sur l'Afrique.»

Mohamed Ntegue, avocat au barreau de Casablanca

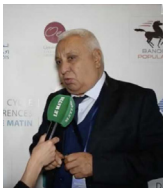

https://lematin.ma/qr/3026

«Il faut absolument revoir les avantages fiscaux accordés à certaines entreprises et certaines activités et qui ne sont même pas justifiés par des apports à la société. Il faut également axer sur le développement du civisme à travers la médiatisation et la vulgarisation de la chose fiscale. Il n'y a pratiquement aucune manifestation dédiée au civisme fiscal que ce soit dans les médias ou autres. Il faut également axer sur l'éducation au civisme fiscal et l'insérer dans les programmes scolaires à tous les niveaux de l'enseignement.»

Farida Jirari, Directrice générale de l'Association pour le Progrès des Dirigeants, APD

https://lematin.ma/qr/2933

«Les Assises de la fiscalité sont un évènement tant attendu par les entreprises. Il était temps de les organiser. On espère avoir définitivement un cadre légal, réglementaire dans lequel beaucoup d'entreprises peuvent s'inscrire pour pouvoir opérer d'une manière transparente et avoir de la visibilité à long terme. Il faudrait aujourd'hui construire un véritable partenariat et un climat de confiance entre les partis prenants. L'APD accorde un intérêt particulier à ces sujets extrêmement importants.»

Ahmed Chahbi, expert-comptable, trésorier de l'Ordre des experts-comptables

https://lematin.ma/qr/3035

«On ne peut traiter la question fiscale que dans le cadre du nouveau modèle de développement. Cette politique reste un outil de gestion de la question économique et sociale du pays et, par conséquent, on doit absolument l'intégrer au niveau du nouveau modèle de développement. La question est de savoir si on devrait attendre qu'on arrête notre modèle économique pour déterminer la politique fiscale à mettre en place, ou bien l'inverse, c'est-à-dire déterminer d'abord la politique fiscale qu'on veut pour notre modèle économique. La réponse est que les deux doivent être faits en même temps pour pouvoir atteindre les objectifs qui ont été fixés pour ce nouveau modèle».

Mohamed Kabbaj, expert-comptable et président du Club marocain de la fiscalité

https://lematin.ma/qr/3027

«Il est temps aujourd'hui de créer une nouvelle classe moyenne au Maroc. Il faut lui accorder certains avantages fiscaux, notamment par la réduction de certains seuils. Par exemple, pour bénéficier d'une convention avec l'État, il faut procéder à 100 millions de dirhams d'investissements. Je pense que pour permettre à cette classe de se développer, on pourra partir par exemple d'un seuil de 30 millions de dirhams. L'autre exemple est celui du logement social où le seuil minimum pour bénéficier des conventions avec l'État est de 500 unités qu'il faut penser à diminuer. Il faut également aider cette classe avec des avantages sociaux tels que la révision des allocations familiales dont le décret d'application date de 2008. Nous sommes toujours à 200 DH alloués par enfant alors que la base a augmenté. Il est temps donc de les revoir et de les limiter à 3 enfants, puisque peu de Marocains ont aujourd'hui 6 enfants, et de les augmenter de 400 à 600 DH. Ceci permettra à cette classe moyenne de consommer plus, et par la consommation, on va développer la production et de là résorber le chômage.»

Mohamed El Krimi, expert-comptable

https://lematin.ma/qr/3036

«Je tiens à remercier Groupe Le Matin pour l'organisation de ces Matinées fiscales, dans la mesure où elles ont permis de regrouper les différents acteurs pour échanger et proposer des idées. Cela ne peut être que positif pour les prochaines Assises de la fiscalité. Je pense que le débat initié aujourd'hui était très intéressant aussi bien sur le modèle de développement qui pourrait être préconisé par le Maroc que sur le rôle que la fiscalité aura à jouer dans ce modèle en tant que moteur, elle-même, du modèle de développement. Je pense que la dimension fiscale dans le modèle de développement doit d'abord être simple, elle doit être dynamique, juste et efficace. L'enjeu étant de pouvoir répondre aux attentes du contribuable et financer le budget de l'État.»

Othmane Oudghiri, chercheur en fiscalité

https://lematin.ma/qr/3041

«Le système fiscal actuel est complexe et dépassé. De ce fait, les Assises de 2019 permettront de faire une refonte du système fiscal actuel. Je pense qu'il était temps depuis déjà 2013 de revoir notre système actuel. Tous les contribuables sont concernés par ces Assises. Tout le monde cherche d'ailleurs l'équité fiscale, la conformité fiscale et la contrepartie de notre contribution fiscale. Je pense ainsi qu'il serait judicieux de trouver un système équitable pour tous sur principalement trois volets à savoir : le système économique pour les entreprises, le social pour les salariés mais aussi l'environnemental. Ce dernier aspect est très important partant du principe qu'il ne faut pas uniquement taxer les bénéfices et les revenus, mais il faut aussi voir un autre modèle de taxation dans le but de préserver nos ressources naturelles.»

Recommandations
& propositions

Quel modèle Fiscal

● Le Maroc a besoin d'un modèle de développement qui permettra au pays de produire plus et mieux, de répartir la richesse créée d'une façon équitable, inclusive et pérènne. Le système fiscal à mettre en place devrait :

» Développer une fiscalité qui permet aux entreprises d'améliorer leur compétitivité.
» Aboutir à des modalités qui permettent l'inclusion, la justice et l'équité fiscale
» Instaurer une fiscalité dédiée à l'économie verte et aux questions de changement climatique.

● L'une des problématiques majeures de notre économie est le chômage, la Fiscalité peut jouer un rôle déterminant pour encourager les investissements productifs fédérateurs d'emploi permanents

● La pression fiscale due à la concentration de l'assiette, la hausse des taux des prélèvements et le coût de l'éducation et de la santé entravent l'adhésion à l'acte fiscal

● Le regroupement de la fonction de la conception, la mise en œuvre et le contrôle pose un problème de gouvernance du système fiscal marocain, d'où la nécessité de penser à la création du Conseil national de la fiscalité

● Pour donner du sens et de la légitimité à la réforme, il est important de définir des objectifs d'élargissement de l'assiette avec un partage des bénéfices entre le budget de l'État et les contribuables

● Créer un seul code général des impôts qui regroupe la fiscalité de l'État et la fiscalité locale

● Les incitations fiscales doivent faire l'objet d'une étude d'impact préalable et d'une évaluation a posteriori

● Développer la culture économique et fiscale des citoyens à travers des actions de communication afin de renforcer l'adhésion et le consentement à l'impôt

● Lutter contre la fraude et l'informel

● Promouvoir une administration à visage humain en veil-

lant à appliquer un contrôle fiscal de conformité , et non d'oppression

● Développer et renforcer les compétences des ressources humaines de l'administration fiscale

● veiller à la cohérence des différents textes juridiques qui régissent l'activité économique : code de commerce, loi de finances, loi bancaire…

Impôt sur les sociétés

● Suppression progressive de la cotisation minimale
● Mise en place de la fiscalité de groupe

Impôt sur le revenu

● Indexer des tranches de l'IR sur le taux d'inflation
● Mise en place d'une fiscalité des ménages
● Autoriser la déductibilité des frais de scolarité des enfants auprès des institutions privées.
● Pour certaines professions libérales, penser à un modèle de retenue à la source simple et incitatif (la douane par exemple)
● Abandonner progressivement le régime du forfait au profit des régimes comptables
● Instaurer le paiement d'acomptes provisionnels pour l'IR professionnel (à l'instar de l'IS) pour aider les contribuables à gérer leur trésorerie

Taxe sur la valeur ajoutée

● Consacrer le principe de la neutralité de la TVA pour l'entreprise
● Redéfinir le champ d'application de la TVA pour y intégrer toutes les activités
● Regrouper les taux de TVA autour de deux taux intermédiaires 10% et 20% avec la suppression des exonérations sans droit à déduction

Fiscalité locale

● Regrouper des taxes locales en deux familles taxe sur l'activité et taxe sur le foncier
● Supprimer la taxe professionnelle
● Confier la gestion des taxes locales à un seul organisme
● Doter les collectivités territoriales de ressources humaines formées dans le domaine de la fiscalité
● Lier le rendement de la fiscalité locale au développement socioéconomique de chaque territoire.

GALERIE *photos*

LES MATINALES
DE LA FISCALITÉ

LES MATINALES
DE LA FISCALITÉ

LE MATIN
LES MATINALES
DE LA FISCALITÉ
2019

LES MATINALES
DE LA FISCALITÉ

LES MATINALES
DE LA FISCALITÉ

LES MATINALES
DE LA FISCALITÉ

LES MATINALES
DE LA FISCALITÉ

LES MATINALES
DE LA FISCALITÉ

CYCLE
DE CONFERENCES
GROUPE LE MATIN

LES MATINALES DE LA FISCALITÉ

Sponsor Officiel

BANQUE POPULAIRE

Sponsors

RMA
الملكية المغربية للتأمين
ROYALE MAROCAINE D'ASSURANCE

FINANCE تمويل
قرض - رأسمال - ضمان
Crédit - Capital - Garantie

المديرية العامة للضرائب
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

هيئة الخبراء المحاسبين
ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

GROUPE
LE MATIN
100 ANS DE JOURNALISME À LA UNE

Les Matinales de la fiscalité

GROUPE LE MATIN
100 ANS DE JOURNALISME À LA UNE